

# Inventons la Métropole du Grand Paris : le site de l'esplanade de la gare à Sannois lauréat de l'appel à projet

C'est officiel depuis le 2 mars 2022 : parmi les trois seuls sites extérieurs à la Métropole du Grand Paris, l'esplanade de la gare de Sannois est retenue pour la 3ème édition du plus grand concours européen d'architecture et d'aménagement « Inventons la Métropole du Grand Paris ».



Le Président de la Métropole du Grand Paris a révélé mercredi 2 mars la liste des lieux retenus pour la troisième édition de son appel à projet « Inventons la Métropole du Grand Paris ».

Parmi les 27 sites, l'esplanade de la gare à Sannois. Cet appel à projet a pour objectif de revitaliser des quartiers en Île-de-France et d'accompagner les collectivités dans leur démarche de reconversion, l'aménagement des quartiers de gare étant un des enjeux majeurs de cette nouvelle édition.

## Connaissez-vous "Inventons la Métropole du Grand Paris" ?

Inventons la Métropole du Grand Paris s'est imposé comme le plus grand concours d'architecture et d'urbanisme d'Europe. Les deux premières éditions ont suscité une immense mobilisation, preuve de l'attractivité du territoire métropolitain. Cette troisième édition s'inscrit dans la dynamique du plan de relance métropolitain.

La Métropole du Grand Paris a souhaité l'orienter autour de trois thèmes, visant à porter le renouvellement de la ville, pour un territoire durable, équilibré et résilient. Elle est soutenue par l'Etat, la Société du Grand Paris, la Banque des Territoires, ou encore la Foncière de Transformation Immobilière d'Action Logement.

La candidature du site de l'esplanade de la gare avait été proposée, quelques semaines plus tôt, conjointement par la communauté d'agglomération Val Parisis, la ville de Sannois et le principal propriétaire privé encore présent sur le site, la société Mileway, dans le cadre d'un partenariat en cours d'élaboration avec la Métropole du Grand Paris et l'EPFIF, opérateur foncier public des collectivités franciliennes.

Cette candidature va désormais donner lieu, en fin d'année 2022, au choix d'un groupement constitué notamment d'un architecte et d'un opérateur, qui seront mandatés pour réaménager complètement l'esplanade de la gare, un site voué aux activités économiques. Un jury constitué du maire de Sannois, Bernard Jamet, du président de la communauté d'agglomération Val Parisis, Yannick Boëdec, du président de la Métropole du Grand Paris, Patrick Ollier, et du représentant de Mileway procédera au choix final. L'annonce des lauréats interviendra au début de l'année 2023.

*« Nous adressons nos plus vifs remerciements à Patrick Ollier, président de la Métropole du Grand Paris.*

*La communauté d'agglomération Val Parisis et la ville de Sannois se réjouissent aujourd'hui de la réelle opportunité de revitaliser ce secteur et de mettre en avant la qualité de notre cadre de vie. Nous sommes particulièrement honorés par cette ambitieuse proposition qui ouvrira non seulement des perspectives de redynamisation économique sur un site au remarquable potentiel mais qui apportera de l'emploi sur notre territoire. » saluent à l'unisson Yannick Boëdec et Bernard Jamet.*

[En savoir plus sur l'aménagement de l'Esplanade](#)



## **Le site retenu par l'appel à projet : l'esplanade de la gare à Sannois**

Ce projet est situé sur un site sur lequel la communauté d'agglomération Val Parisis est déjà très présente avec un projet contigu de requalification du pôle gare et un projet de labellisation du parking public de la gare.

Située à l'entrée est de la communauté d'agglomération Val Parisis, à proximité immédiate de la gare de Sannois et à quelques minutes à pied du centre-ville, l'esplanade de la gare s'insère dans un quartier à dominante pavillonnaire et comporte quelques ensembles de logements collectifs. D'une superficie de 10 658m<sup>2</sup>, la parcelle comprend un ensemble d'immobilier d'entreprises, une pépinière d'entreprises et un parking public en sous-sol.

La mutation du site présentera l'opportunité de faire émerger un projet d'ensemble cohérent à dominante économique, répondant aux ambitions environnementales du territoire. Il sera élaboré en concertation avec les habitants et s'inscrira harmonieusement dans le paysage urbain environnant.

Infos pratiques

L'**excellente desserte ferroviaire du site** est renforcée par la proximité de l'A15 et de la RD14, celle-ci constituant l'axe structurant de l'agglomération et support de développement urbain et économique.

Le site est bordé par les voies du **Transilien J à l'est et par la route départementale D909 à l'ouest**, axe de densification et de développement secondaire de la ville.

Il est également desservi par **4 lignes de bus et à 21 minutes en train de la gare Paris Saint-Lazare.**